

Madame, Monsieur,

Habitantes, habitants de Saint Bonnet des Quarts,

L'Etat a demandé à l'ensemble des Mairies et des Conseillers municipaux, de déterminer des zones d'accélération des énergies renouvelables dans leurs communes. Le but pour la France est de respecter ses objectifs nationaux et ses engagements internationaux en matière d'énergie et de climat, notamment l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Nous nous sommes réunis le 6 novembre pour choisir ces zones et étudié chaque énergie en fonction de notre territoire. Nous avons retiré de la liste plusieurs énergies. La première, le biogaz, en effet, nous avons des agriculteurs dans la commune mais un méthaniseur demande énormément de matières que ce soit en quantité qu'en diversité. La qualité des terrains et la configuration des parcelles de Saint Bonnet ne permettent pas de produire assez pour alimenter un méthaniseur.

Ensuite, nous avons la géothermie et les réseaux de chaleurs qui ne répondent pas favorablement à notre territoire. Pour la même raison que le solaire thermique, il est difficile d'envisager un regroupement de bâtiments communaux ou de maisons privées.

Nous avons retenu, le solaire photovoltaïque, en utilisant la surface des toitures des bâtiments agricoles ainsi que l'éolien, avec le projet de la commune.

Nous sommes ouverts à toutes propositions concernant les zones d'accélération. Afin de nous faire part de vos idées, un registre de concertations sera à votre disposition à la Mairie du 27 novembre au 8 décembre 2023, les mardis et les jeudis de 9h à 12h et les vendredis de 14h à 16h. Pour les personnes ne pouvant se présenter en Mairie, vous pouvez nous contacter par mail : mairie@saintbonnetdesquarts.fr

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Commission Energie

[Carte des zones d'accélération proposées](#)

<https://saintbonnetdesquarts.fr/nous-contacter/>